



Délibération
SVA

Envoyé en préfecture le 21/12/2022
Reçu en préfecture le 21/12/2022
Publié le
ID : 017-211704150-20221215-2022_182-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

2022 – 182 MODIFICATION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE PIERRE MENDES FRANCE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 9

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 08/12/2022

Date de publication : 21 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2144-3,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2125-1,

Vu la délibération n°2022-2 du 17 février 2022, transmise en Sous-préfecture le 23 février 2022, portant délégation de pouvoirs donnés au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour « fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal – **faire évoluer les tarifs existants dans une limite inférieure ou égale à 10% (par an)**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »,
Considérant la hausse des tarifs de fournitures des produits dérivés des boutiques des musées et de l'amphithéâtre en 2022,



Vu la décision n°16-423 du 16 janvier 2017 relative aux tarifs pour les salles municipales non sportives,

Considérant que la Ville de Saintes met à disposition, pour l'organisation d'évènements auprès d'associations, de particuliers, d'organismes privés, la salle de spectacle, le grand hall, la cuisine et le hall d'accueil de l'Espace Pierre Mendès France,

Considérant que la Ville de Saintes applique un tarif forfaitaire de fonctionnement pour la réservation de la salle de spectacle, du grand hall, de la cuisine et du hall d'accueil de l'Espace Mendès France,

Considérant que les tarifs appliqués pour la location des salles de l'espace Mendès France ne sont pas modifiés,

Considérant l'augmentation des coûts énergétiques eau, gaz, électricité, liés à la conjoncture actuelle,

Considérant qu'aucune augmentation du tarif forfaitaire de fonctionnement n'a été appliquée depuis 2017,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 1^{er} décembre 2022,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, d'appliquer le forfait de fonctionnement pour l'occupation de l'espace Pierre Mendès France en 2023 suivant :

ESPACE MENDES France Hall d'accueil - salle de spectacle - Cuisine		Forfait Fonctionnement			
		2017 - 2022		2023	
		TARIF DE BASE			
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
TARIFS SAINTAIS					
ASSOCIATIONS	HALL D'ACCUEIL pour vin d'honneur	72,50 €	87,00 €	145,00 €	174,00 €
	HALL D'ACCUEIL / SALLE DE SPECTACLES réunion de bureau, conseil d'administration, assemblée générale, réunion d'information, activité de l'association, exposition	GRATUIT		GRATUIT	
	SALLE DE SPECTACLES manifestation exceptionnelle (bal, banquet, fête, loto, spectacle, repas)	120,00 €	144,00 €	240,00 €	288,00 €
	Location de la cuisine	72,50 €	87,00 €	145,00 €	174,00 €
PARTICULIERS	HALL D'ACCUEIL	79,17 €	95,00 €	158,34 €	190,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	130,83 €	157,00 €	261,66 €	314,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
ENTREPRISES	HALL D'ACCUEIL	85,83 €	103,00 €	171,66 €	206,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	141,67 €	170,00 €	283,34 €	340,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
TARIFS CDA (HORS SAINTES)					
ASSOCIATIONS	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	82,50 €	99,00 €	165,00 €	198,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	136,67 €	164,00 €	273,34 €	328,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
PARTICULIERS	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	89,17 €	107,00 €	178,34 €	214,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	147,50 €	177,00 €	295,00 €	354,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
ENTREPRISES	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	99,17 €	119,00 €	198,34 €	238,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	163,33 €	196,00 €	326,66 €	392,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
TARIFS HORS CDA					
ASSOCIATIONS	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	99,17 €	119,00 €	198,34 €	238,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	163,33 €	196,00 €	326,66 €	392,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
PARTICULIERS	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	115,83 €	139,00 €	231,66 €	278,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	190,83 €	229,00 €	381,66 €	458,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-
ENTREPRISES	HALL D'ACCUEIL pour toutes manifestations	131,67 €	158,00 €	263,34 €	316,00 €
	SALLE DE SPECTACLES	218,33 €	262,00 €	436,66 €	524,00 €
	LOCATION DE LA CUISINE	-	-	-	-



ESPACE MENDES France Grand Hall		Forfait Fonctionnement			
		2017 - 2022		2023	
		H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
TARIFS SAINTAIS					
ASSOCIATIONS	Entrée gratuite	GRATUIT		GRATUIT	
	Entrée payante ou participation financière des non adhérents	198,33 € le premier jour et 22,50 € par jour supplémentaire	238 € le premier jour et 27 € par jour supplémentaire	396,66 € le premier jour et 45 € par jour supplémentaire	476 € le premier jour et 54 € par jour supplémentaire
PARTICULIERS	Premier jour	262,50 € le premier jour et 131,67 € par jour supplémentaire	315 € le premier jour et 158 € par jour supplémentaire	525 € le premier jour et 263,34 € par jour supplémentaire	630 € le premier jour et 316 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
ENTREPRISES	Premier jour	284,17 € le premier jour et 142,50 € par jour supplémentaire	341 € le premier jour et 171 € par jour supplémentaire	568,34 € le premier jour et 285 € par jour supplémentaire	682 € le premier jour et 342 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
TARIFS CDA (HORS SAINTES)					
ASSOCIATIONS	Premier jour	273,33 € le premier jour et 136,67 € par jour supplémentaire	328 € le premier jour et 164 € par jour supplémentaire	546,66 € le premier jour et 273,34 € par jour supplémentaire	656 € le premier jour et 328 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
PARTICULIERS	Premier jour	295 € le premier jour et 147,50 € par jour supplémentaire	354 € le premier jour et 177 € par jour supplémentaire	590 € le premier jour et 295 € par jour supplémentaire	708 € le premier jour et 354 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
ENTREPRISES	Premier jour	328,33 € le premier jour et 164,17 € par jour supplémentaire	394 € le premier jour et 197 € par jour supplémentaire	656,66 € le premier jour et 328,34 € par jour supplémentaire	788 € le premier jour et 394 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
TARIFS HORS CDA					
ASSOCIATIONS	Premier jour	328,33 € le premier jour et 164,17 € par jour supplémentaire	394 € le premier jour et 197 € par jour supplémentaire	656,66 € le premier jour et 328,34 € par jour supplémentaire	788 € le premier jour et 394 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
PARTICULIERS	Premier jour	382,50 € le premier jour et 164,17 € par jour supplémentaire	459 € le premier jour et 230 € par jour supplémentaire	765 € le premier jour et 328,34 € par jour supplémentaire	918 € le premier jour et 460 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				
ENTREPRISES	Premier jour	437,50 € le premier jour et 219,17 € par jour supplémentaire	525 € le premier jour et 263 € par jour supplémentaire	875 € le premier jour et 438,34 € par jour supplémentaire	1050 € le premier jour et 526 € par jour supplémentaire
	Deuxième jour				
	Troisième jour et suivants				



- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, à signer les conventions portant attribution de ces subventions et tous documents y afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 29

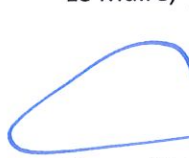
Contre l'adoption : 0

Abstentions : 5 (ARNAUD Dominique en son nom et celui de ROUDIER Jean-Pierre, DEREN Dominique, MACHON Jean-Philippe en son nom et celui de VIOLETTE Céline)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance,


Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.